

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 433

AMENDEMENT

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 20

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI vise à supprimer l'allongement du le délai (d'un à deux mois) durant lequel le ministre de l'Enseignement supérieur peut s'opposer à un projet de coopération (quel qu'il soit) entre les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les institutions étrangères ou internationales. L'article 20 du présent projet de loi s'inscrit dans la même dynamique que le précédent, en donnant un plus grand pouvoir de contrôle au gouvernement sur l'activité des établissements d'enseignement supérieur. Comme l'article 19, il est pensé en direction des Zones à Régime Restreint dans l'enseignement supérieur, et vise à permettre au gouvernement de prendre plus de temps pour étudier les demandes de coopération que ces établissements pourraient solliciter, en vue là encore de limiter les risques de

« divulgation » d'informations sensibles.
Le groupe LFI s'oppose à la dynamique d'immission croissante du gouvernement dans les établissements d'enseignement supérieur sous couvert d'arguments sécuritaires. Tel est le sens de cet amendement.